



Groupe Espèces Invasives de La Réunion

Préserveons notre patrimoine naturel



Octobre – Décembre
2019

Les Actus du GEIR #6

La DEAL de La Réunion et le Comité de Pilotage du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (COPILO-POLI) sont heureux de vous présenter leur nouveau bulletin d'information, intitulé « Les Actus du GEIR ».

« Les Actus du GEIR » est une publication exclusivement numérique, diffusée chaque trimestre *via* le site internet, la page Facebook et la liste de diffusion du Groupe Espèce Invasives de La Réunion (GEIR).

Elle présente de façon succincte les dernières actualités concernant les espèces exotiques envahissantes à La Réunion et leur gestion.

Sommaire

L'AVE2M aide les particuliers prêts à couper leur Tulipier du Gabon.

Sept professionnels ont déclaré leurs stocks de plantes Interdites

Séminaire GECOBIO : focus sur la maîtrise des EEE

Actualisation de la liste des plantes envahissantes

Bientôt un arrêté ministériel pour interdire les espèces animales envahissantes sur La Réunion.

L'IUCN publie une étude sur les EEE marines

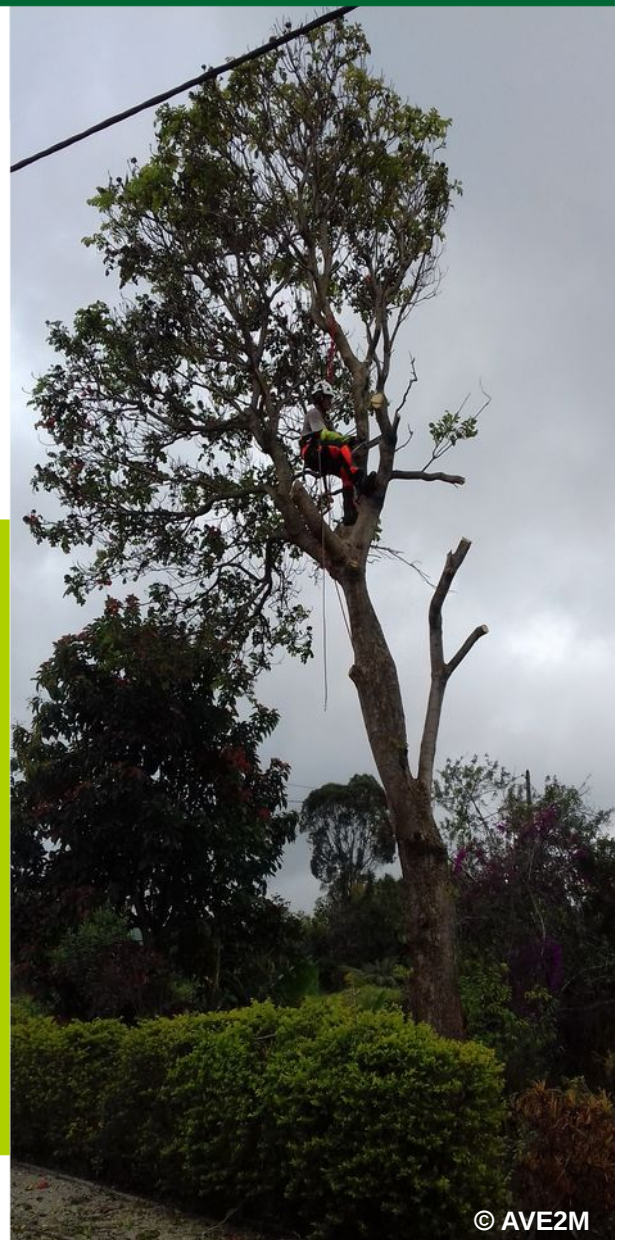
Un magazine publié par l'AVE2M avec pour thématique les EEE

Les portraits du mois

Retour sur les actions de 2019

ANNONCE : Journée du GEIR le 3 mars

Rédaction : Loïc GENIN et Antoine COLLE (DEAL Réunion)
Relecture : Isabelle BRACCO (DEAL Réunion)
Actualités des membres du GEIR



© AVE2M



L'AVE2M aide les particuliers prêts à couper leur Tulipier du Gabon.

Quatre communes ciblées

Comme partagé dans la précédente newsletter, l'AVE2M a lancé une action d'appui technique et logistique aux particuliers pour lutter contre les Tulipiers du Gabon au **Tampon**, à **Petite-Île**, à **Saint André** et à **Saint Paul**, quatre communes qui se sont déjà mobilisées par le passé sur la maîtrise des espèces invasives (ex : adhésion à la démarche DAUPI, coupe des Tulipiers dans les aménagements urbains,...).



Action n° 24 du POLI

Contact : ave2m@orange.fr

—► **Sensibilisation sur les EEE**

—► **Accompagnement de la population**

—► **Suivi des individus par les particuliers**

Plus de 70 arbres coupés !



+ de 3000 propriétés prospectées



85 Tulipiers recensés chez les particuliers



74 Tulipiers abattus ou en cours d'abattage



© AVE2M

Test au gros sel pour empêcher le Tulipier de repartir

Sept professionnels ont déclaré leurs stocks de plantes interdites

Retour sur l'interdiction de 153 plantes

Depuis avril 2019, 153 plantes sont interdites de tous usages à La Réunion. Les professionnels du végétal (pépiniéristes, horticulteur, commerçants) devaient donc déclarer leur stock commercial avant le 11 octobre 2019. Petit récapitulatif en image :



11 avril 2019 : Arrêté Ministériel interdisant 153 plantes envahissantes sur le territoire.

[Action n°1 du POLI]

Communication aux professionnels avec un flyer par la CCIR, CGSS et DEAL

[Action n°7]



11 Octobre 2019 : Date limite pour déclaration des stocks.

7 stocks commerciaux déclarés

Et ensuite .. ?

Contrôles (MIPE)
[Action n°8]



11 avril 2020 : Date limite pour destruction des stocks.



Séminaire GECOBIO : retours d'expériences des gestionnaires d'espaces naturels.

Le 29 octobre 2019, à l'Université du Tampon, a eu lieu la 4ème édition du séminaire Gecobio organisé par le Parc National. Cette rencontre des gestionnaires fut riche en échange et en partage sur les actions de conservation de la biodiversité, notamment celles sur la maîtrise des EEE.

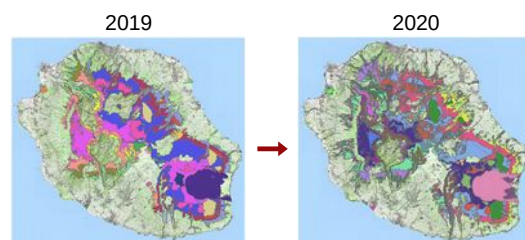
Focus sur les actions liées aux EEE

Identification des enjeux de conservation et des priorités d'actions de lutte. Une approche participative de la part des gestionnaires. Création de cartes des chantiers de lutte prioritaires.

Action n°28

Contact : mathieu.rouget@cirad.fr

Carte des zones où il faut prioriser la lutte



© DCherry

Les ACI (Aires de Contrôles Intensives) :

Outil opérationnel pour la déclinaison de la nouvelle stratégie régionale de lutte dans les forêts gérées par l'ONF.

Actions n° 28 et 30

Contact : julien.triolo@onf.fr

L'IUCN publie une étude sur les EEE marines



Le Comité français de l'IUCN présente le premier état des lieux sur les espèces exotiques envahissantes marines à l'échelle des outre-mer. Sur cet enjeu beaucoup moins connu qu'en milieu terrestre, cette étude apporte les informations nécessaires pour mieux comprendre le phénomène, les conséquences sur les écosystèmes marins et littoraux, et propose des recommandations pour renforcer la prévention et l'anticipation des invasions biologiques marines.

Contacts : Doriane Blottière - doriane.blottiere@iucn.fr





Actualisation de la liste des plantes envahissantes et potentiellement envahissantes pour La Réunion

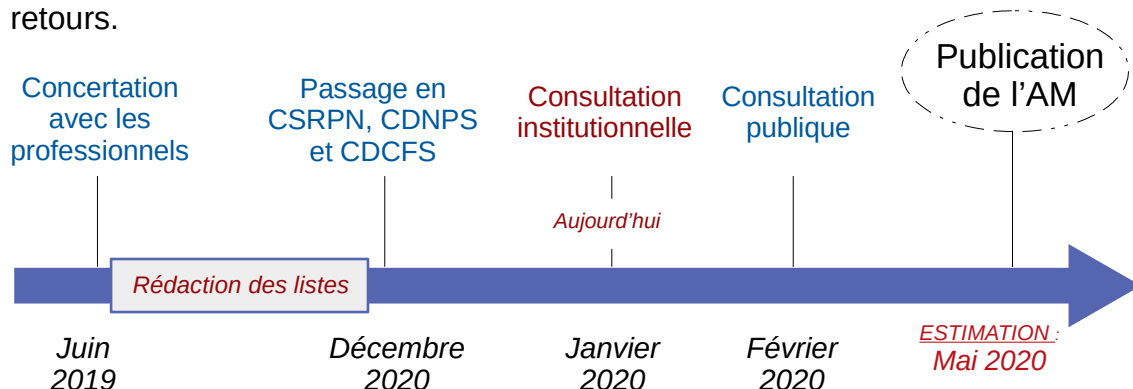
Une fois par an, les experts de la flore réunionnaise sont invités à discuter et actualiser la liste des plantes exotiques déjà envahissantes à La Réunion. Ces spécialistes étudient également les plantes potentiellement envahissantes, c'est à dire, des plantes dangereuses pour la biodiversité et les milieux naturels dans d'autres pays, ayant des conditions climatiques similaires à La Réunion. Un travail de prévention va être mené par l'ensemble du GEIR (contrôle au frontière, contrôle des pépinières, communication au grand public sur le comportement à adopter etc.) afin de limiter au maximum l'introduction et la propagation de ces espèces sur notre île.



[Pour visualiser cette liste, cliquez sur l'image ci-dessus](#)

Bientôt un arrêté ministériel pour interdire les espèces animales envahissantes sur La Réunion.

La réglementation Européenne a demandé en 2014 la publication d'arrêtés ministériels de niveau II en ce qui concerne la faune et la flore exotique envahissante. Les espèces exotiques envahissantes sont un danger important et menacent la biodiversité. L'arrêté portant sur la flore étant déjà paru, c'est au tour de l'arrêté ministériel de niveau II portant sur la faune envahissante ou potentiellement envahissante d'entrer en vigueur. Cette liste, après une concertation avec les professionnels du monde animal, est en cours de consultation institutionnelle. Celle-ci sera suivie d'une consultation du public. Les retours argumentés seront analysés et la liste pourra être modifiée avant sa publication au journal officiel en intégrant ces retours.



Étapes de la création de l'arrêté ministériel de niveau II jusqu'à sa publication au journal officiel

Un magazine publié par l'AVE2M avec pour thématique principale : les EEE.

La plume du Pétrel

En Octobre 2019, l'AVE2M, l'Association pour la Valorisation de l'Entre Deux Monde, a publié le premier numéro de son magazine « La plume du pétrel » à destination du grand public. Il est le « fruit d'une concertation avec différents partenaires ainsi qu'une volonté de contribuer encore plus et encore mieux à relever ensemble les défis qui se présentent à notre biodiversité riche et fragile dans les prochaines années. »

Le premier numéro est consacré au sujet des EEE et est intitulé « Halte aux envahisseurs ». À travers quelques exemples, il s'emploie à expliquer le principe de concurrence déloyale qui existe entre la biodiversité indigène et endémique de l'île et les espèces exotiques.



[Pour visualiser ce magazine, cliquez sur l'image ci-dessus](#)

Les Portraits du Mois

Tous les mois, une espèce exotique envahissante ou potentiellement envahissante des milieux naturels de La Réunion est mise en avant sur le WEB GEIR dans la rubrique « Portrait du mois ». Une attention renforcée est nécessaire sur ces espèces, pour lesquels tous vos signalements sont précieux !

Retour sur les trois derniers portraits du GEIR !



Ces 3 espèces sont interdites de tous usages



Le Houx commun



Robinier Faux-Acacia



Canne de Provence

Excellente année 2020 à tous ! Retour sur une partie des actions réalisées durant l'année 2019* :



Un grand bravo à tous !

*Vous ne retrouvez pas vos actions dans cette page ? Pensez à nous communiquer vos activités : ubio.seb.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Annonce

SAVE THE DATE !

**LA JOURNÉE DU GEIR
AURA LIEU LE 3 MARS**



Photo prise lors de la précédente journée en mars 2019, à Piton Mont Vert

- Lieu à définir -

*Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part.
Nous cherchons une action ou un lieu à valoriser.*

Vous pouvez nous appeler au : 02 62 94 76 40